Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2020 / 09 / PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale de Bretagne,** délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Signer les conventions et marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Liquider et ordonnancer les aides - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Philippe GOURIOU	Directeur régional adjoint	

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Laurent DAUNAY	Chef du service contrôles	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement Dans son domaine de compétence : - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe de service adjointe du service assistance technique administratif et financier	- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette Dans son domaine de compétence : - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides	- Liquider et ordonnancer les aides *Dans son domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Jean-Pierre SIMONNEAUX	Chef du service assistance technique, administratif et financier	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette *Dans son domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire
Jean-Michel LE BLANC	Chef de service adjoint du service contrôles	- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement *Dans son domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale de Bretagne**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Hugues LAPRIE	Directeur régional	- Signer les correspondances ou documents relevant de la DR à l'exclusion du courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Philippe GOURIOU	Directeur régional adjoint	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire *En cas d'empêchement du Directeur régional :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Jean-Pierre SIMONNEAUX	Chef du service assistance technique, administratif et financier	*Dans leur domaine de compétence :* - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire *En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Laurent DAUNAY	Chef du service contrôles	
Maryvonne PRUVOT-LAIRY	Cheffe de service adjointe du service de gestion des aides	*Dans leur domaine de compétence* : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire *En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du supérieur hiérarchique direct :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe de service adjointe du service assistance technique administratif et financier	
Jean-Michel LE BLANC	Chef de secteur - Service des contrôles	
Alain VIEL	Chef de secteur - Service des contrôles	*En cas d'empêchement du Directeur régional, du Directeur régional adjoint et du supérieur hiérarchique direct et dans son domaine de compétence :* - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,
le 15 JAN. 2020

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Hugues LAPRIE
M. Philippe GOURIOU
M. Jean-Pierre SIMONNEAUX
M. Laurent DAUNAY
Mme Maryvonne PRUVOT-LAIRY
Mme Morgane LECOMMANDOUX
M. Jean-Michel LE BLANC
M. Alain VIEL

DRH
DFJL